Syndicat national des personnels C.C.R.F.
FORCE OUVRIÈRE
46 rue des Petites Écuries
75010 PARIS

CCRFin FO rmations

FO la force syndicale FINANCES — CCRF FO la force syndicale

Dans le prolongement des rencontres avec la mission diligentée par les ministres (cf. les CCRFin FO s 2013 n° 12 et 13), les syndicats de la DGCCRF et les fédérations des Finances FO ,Solidaires, CFDT et CGT se sont rendus à l'invitation de MM. Bertrand GAUME, Directeur de Cabinet de Benoît HAMON, et François ADAM, Directeur adjoint du Cabinet des ministres de Bercy le 2 décembre dernier. Madame Nathalie HOMOBONO, Directrice Générale et Monsieur Laurent de JEKHOWSKY, Secrétaire Général de Bercy assistaient à la réunion.

L'ordre du jour de cette entrevue portait sur le projet de plan d'action envisagé par les ministres, sur la base des préconisations de ladite mission, afin de mettre en œuvre la décision numéro 34 du Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique du 17 juillet 2013.

Ce plan d'action, révélé par M. Benoît HAMON le lendemain 3 décembre lors de la réunion des DD(CS)PP à Bercy, est articulé autour de trois axes :

- optimiser le fonctionnement du réseau déconcentré,
- accompagner les parcours des personnels et valoriser leurs compétences,
- renforcer les coopérations avec les autres administrations.

FO a réitéré sa revendication, exigeant la sortie de la DGCCRF du carcan imposé par le système décliné par la circulaire FILLON de décembre 2008.

Pour FO , ce plan d'action ne peut donc constituer qu'une étape de transition vers un processus de réorganisation ambitieux qui doit donner sa vraie dimension au service public de protection du consommateur et de régulation des marchés :

- Le rétablissement de la chaîne de commandement, mesure phare de « l'optimisation du fonctionnement du réseau déconcentré », ne doit pas s'arrêter au premier niveau du A+, vision archaïque de l'organisation du système hiérarchique, mais bien en faire bénéficier l'ensemble des catégories des personnels de la DGCCRF.

CCRFin FO s 2013
n°14
06/12/13

- la prise en compte des « compétences », comme vecteur de l'action en faveur des parcours des personnels et de leur « valorisation », peut être un moyen d'action utile en la matière s'il est compris de façon dynamique, par la mise en place de chaînes de compétences qui seraient à même de valoriser la direction de réseau DGCCRF. La GPEC doit donc impérativement intégrer ce concept qui consacrera, avec le redéploiement nécessaire des effectifs en département, la garantie d'une stabilité dans les recrutements futurs et une formation adéquate aux agents, l'obsolescence de la mutualisation interdépartementale et interrégionale.

FO la force syndicale a en outre pris acte de l'engagement pris par les ministres afin de modifier et compléter la rédaction du décret DIRECCTE pour resserrer les liens entre les personnels des Pôles C et des DD(CS)PP en créant les conditions d'une planification, d'une programmation et d'un suivi des actions.

Enfin, FO la force syndicale demeure sceptique sur l'effet produit par l'élargissement des périmètres de coopération avec des administrations d'autres ministères. La lisibilité de la DGCCRF et de son action nécessitent un ancrage fortement marqué à Bercy et ne doivent pas être brouillés par des interférences qui pourraient avoir des conséquences néfastes sur le plan local.

FO la force syndicale communiquera donc la semaine prochaine une contribution détaillée au plan d'action ministériel et ne se contentera pas d'un saupoudrage en trompe l'œil qui annihilerait la transmutation dont a besoin notre administration.

FO la force syndicale demande aux sections CCRF d'accentuer la pression sur le plan local et de décider d'urgence, avec les camarades des autres organisations syndicales et les collègues, des modes d'action préconisés par le secrétariat national depuis plusieurs mois :

- boycott des CT et CHSCT,
- Renseignement d'AGAT sur la base de l'unique code 499 (code d'action sédentaire),
- Renseignement de SORA 2 limité à un seul code action par établissement contrôlé pour chaque TN (hors prélèvements).

M. GAUME a insisté sur le fait que le problème soulevé par la situation de la DGCCRF avait été au cœur des préoccupations ministérielles. Il ne faut pas laisser retomber le soufflé !

Restons mobilisés

pour faire entendre nos revendications !